

**1) BUT :** Permet de protéger l'ensemble du personnel en cas de rejet involontaire, de fuite.

**2) LIEU D'APPLICATION :**

 AEROMETAL

**3) CHAMP D'APPLICATION :**

 ATELIER - BUREAU

**4) PERSONNES :**

 Ensemble du personnel AEROMETAL

**5) SUIVI EVOLUTION :**

SUIVI	NOM	FONCTION	DATE	Vérification / Validation	Date Validation	CREATION /MODIFICATION
1	D. BELOEIL	Directeur	18/11/2013	C. MAILLET	18/11/2013	Création Procédure
2	C. MAILLET	RSMQE	16/05/2023	C. MAILLET	16/05/2023	Mise à jour

**6) PERSONNES HABILITEES A MODIFIER LA PROCEDURE :**

 Directeur

 Responsable Atelier

 Responsable qualité et environnement

**ALERTE PERCHLO**

En cas de rejet involontaire, il est essentiel d'agir rapidement et de manière adéquate

**1. Dans un premier temps : CONFINEMENT***a) Petite fuite :*

- Maintenir un équipement de protection adéquat,
- Contenir le déversement,
- Stopper la fuite en ayant recours à un équipement de protection et une ventilation adéquats,
- Nettoyer immédiatement les petits déversements et fuites,
- Placer les matériaux et/ou liants chargé de solvant dans les conteneurs en métal couverts résistant au solvant,
- Organiser l'élimination des déchets,
- Contacter le chef de section, même pour les petits déversements et fuites.

*b) Grandes fuites :*

- Evacuer la zone, demander de l'aide,

**EMPLACEMENT DES ISSUES DE SECOURS**

- Porte coulissante de l'entrée de l'atelier (Hall1)
- Deux portes latérales (hall 1)
- Porte coulissante du fond de l'atelier (hall 2)
- Porte coulissante et portillon (hall 3)
- Evacuer et se diriger au point de rassemblement devant le bâtiment sur le parking.
- (Rangez-vous de manière à ne pas gêner l'arrivée des secours)



- Aérer la zone,
- Informer le chef d'atelier (**POSTE 130**) et le chef d'établissement (**Davy BELOEIL POSTE 102**),
- Assurer sa propre protection,
- Contenir le déversement,
- Pomper le solvant déversé résiduel à l'aide de liants chimiques compatibles,
- Transférer dans un conteneur fermé pour une élimination correcte,
- Informer le RSMQE qui préviendra les autorités en charges de l'environnement si les quantités déversées dépassent les volumes limites devant faire l'objet d'un rapport.

## **2. Dans un second temps : PROTECTION DE LA POPULATION**

- Isoler la zone,
- Tenir le personnel sans protection et non nécessaire hors de la zone,
- Ecarter le personnel des zones basses,
- Rester en amont du déversement dans le sens du vent. Aérer la zone de fuite ou de déversement,
- Utiliser un équipement de protection approprié,
- Suivre les instructions.

## **3. EQUIPEMENTS APPROPRIES :**

- Masque (Norme EN 136),
- Gant (Norme EN 374)
- Lunette (Norme EN 166)

***Ces équipements sont situés dans le hall 3 (à préciser)***